



**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT  
POUR ASSURER LA CONTINUITE DES VOIES  
DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE  
AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE**

(Article L 134-2 et L 134-3 du code forestier)

COMMUNES DE VAISON-LA-ROMAINE, SEGURET ET LE CRESTET  
PISTE DM 10 DITE DE LA VERRIERE

**RAPPORT DE PRESENTATION**

## **1. MOTIVATIONS**

Malgré son ancienneté, la majeure partie des infrastructures de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) vauclusiennes qui traversent des propriétés privées ne bénéficie d'aucune forme de maîtrise foncière. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ce type de voies, il est nécessaire que les emprises des ouvrages de DFCI fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement comme cela est prévu dans le code forestier.

Les servitudes permettront également la mise aux normes de certaines infrastructures. De plus, le bénéficiaire de la servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la piste sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres. (Article L 134-2 du code forestier). Par conséquent, les servitudes autorisant ces aménagements permettent une meilleure défense contre l'incendie des massifs forestiers, des biens et des personnes.

La piste DM 10 dite de la Verrière figure dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015-2024 (PDPFCI) en tant qu'ouvrage de défense de la forêt contre les incendies. En tant que politique de l'Etat, le PDPFCI a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015. Ce document fait la synthèse de toutes les actions visant à diminuer le risque d'incendie de forêt dans le département. Il a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires départementaux et régionaux ayant une action dans ce domaine. La consolidation du statut foncier des ouvrages de DFCI est une des actions figurant dans le PDPFCI.

## **2. DEMANDE DE SERVITUDE**

Pour la mise aux normes des infrastructures de DFCI et la réalisation des bandes de sécurité à leurs abords, une servitude prévue par l'article L. 134-2 du code forestier doit être créée par arrêté préfectoral. L'arrêté est précédé d'une enquête publique dans les cas prévus à l'article L. 134-2. Cette enquête est réalisée dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

La servitude de passage et d'aménagement est établie par le Préfet au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, établissement public qui regroupe le département de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 communes et bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine de la DFCI (travaux et gestion des ouvrages préventifs de DFCI).

Chaque piste DFCI du PDPFCI doit faire l'objet d'une servitude qui lui est propre. Toutes les pistes existantes ou à créer feront l'objet d'une servitude. La présente demande de servitude concerne exclusivement la piste DM 10.

La servitude de passage et d'aménagement est établie pour une durée illimitée.

## **3. CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE**

La piste DFCI DM 10 dite de la Verrière est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie dans le PDPFCI. Le classement des pistes est réalisé selon les critères de classification des pistes DFCI du "Guide de normalisation des équipements DFCI de la zone de défense Sud" édité en 2014 par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

Les caractéristiques des pistes de 2<sup>ème</sup> catégorie sont les suivantes :

- largeur minimale de 4 mètres de roulement avec des aires de croisement espacées de 500 mètres en moyenne,
- une aire de retournement par kilomètre en moyenne ainsi qu'à l'extrémité,
- points noirs signalisés,
- pente moyenne de 10% avec des tolérances ponctuelles (pentes instantanées maximale de 20 %),
- dévers de 5 % maximum,
- rayon de courbure intérieur minimum compris entre 9 et 11 mètres avec surlargeur de 1,5 mètre,
- débroussaillage latéral d'une largeur de 20 mètres de chaque côté de la piste.

La longueur totale des tronçons de piste concernés par la servitude est de 6 404 mètres. La largeur de l'emprise concernée est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

#### **4. ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES**

Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCI se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 10 est de 32 000 € (hors taxe).

Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCI se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 10 est de 64 000 € (hors taxe).

#### **5. DEROGATIONS A L'INTERDICTION GENERALE DE CIRCULATION**

La voie de défense des bois et forêts contre l'incendie objet de la servitude a le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale.

La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées par les pistes et aux occupants de leur chef,
- aux bénéficiaires de servitudes établies au titre de l'article 682 du code civil,
- au bénéficiaire de la présente servitude, à ses mandataires ou à ses partenaires,
- aux services appelés à assurer la prévention et la lutte contre les incendies de forêts mentionnés dans l'ordre préfectoral annuel d'opérations "feux de forêts",
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

#### **6. PARCELLAIRE CONCERNE PAR LA SERVITUDE**

Commune de Vaison-la-Romaine :

- Parcelle n° 570 - Section : D - Surface : 210453 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 746 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 557 - Section : D - Surface : 399140 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 3667 m<sup>2</sup>

Commune de Séguret :

- Parcelle n° 102 - Section : C - Surface : 377524 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 10543 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 160 - Section : C - Surface : 1741 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 103 m<sup>2</sup>

- Parcelle n° 161 - Section : C - Surface : 1728 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 72 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 156 - Section : C - Surface : 2787 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 55 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 157 - Section : C - Surface : 3284 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 75 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 158 - Section : C - Surface : 2277 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 414 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 159 - Section : C - Surface : 2529 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 293 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 422 - Section : C - Surface : 619932 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 2030 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 162 - Section : C - Surface : 1813 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 128 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 163 - Section : C - Surface : 6505 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 313 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 426 - Section : C - Surface : 269 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 239 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 423 - Section : C - Surface : 412 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 217 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 420 - Section : C - Surface : 7051 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 149 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 421 - Section : C - Surface : 6750 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 284 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 153 - Section : C - Surface : 2824 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 130 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 154 - Section : C - Surface : 2765 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 177 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 155 - Section : C - Surface : 2341 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 134 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 152 - Section : C - Surface : 10482 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 574 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 427 - Section : C - Surface : 368 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 150 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 496 - Section : C - Surface : 6880 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 520 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 198 - Section : C - Surface : 14185 m<sup>2</sup>

Surface de la servitude sur la parcelle : 2149 m<sup>2</sup>

- Parcelle n° 199 - Section : C - Surface : 74939 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 67 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 494 - Section : C - Surface : 196098 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 6553 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 153 - Section : D - Surface : 60665 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1728 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 262 - Section : D - Surface : 28506 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1353 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 152 - Section : D - Surface : 862804 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 3020 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 197 - Section : D - Surface : 172146 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1937 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 207 - Section : D - Surface : 6203 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1181 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 210 - Section : D - Surface : 471332 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 3215 m<sup>2</sup>

Commune du Crestet:

- Parcelle n° 493 - Section : E - Surface : 154551 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 2241 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 464 - Section : E - Surface : 51795 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 102 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 490 - Section : E - Surface : 31049 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 684 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 501 - Section : E - Surface : 30386 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1867 m<sup>2</sup>



## **INCIDENCE DE L'OUVRAGE SUR LE MILIEU**

COMMUNES DE VAISON-LA-ROMAINE, SEGURET ET LE CRESTET

PISTE DM 10 DITE DE LA VERRIERE

**RAPPORT TENANT LIEU DE NOTICE D'INCIDENCE**

*Juin 2018*

## **1. PRESENTATION DE LA ZONE DESSERVIE**

### a/ Situation administrative

Située au nord du massif des Dentelles de Montmirail, la piste DM 10 passe par les territoires de trois communes : Vaison-la-Romaine, Séguret et Le Crestet. La zone concernée porte sur un massif boisé dense.

### b/ Situation géographique

La piste DM 10 dessert un secteur boisé correspondant au bois communal de la Peyre puis contourne par l'ouest puis le sud le relief dénommé " la Grande Montagne ". Elle fait la jonction entre le relief de Pié Loubié au nord et le chemin de la Verrière au sud. La pente moyenne de la piste est d'environ 5 %.

### c/ Géologie

Les formations géologiques rencontrées par la piste DM 10 sont composées de :

- calcaires argileux en dalles à silex bruns (notation du BRGM : n4-5a\_V),
- grès et sables, calcaires gréseux, marnes sableuses (notation du BRGM : c1a).

### d/ Régime hydrique

Les communes de Vaison-la-Romaine, Séguret et Le Crestet, situées dans la zone d'influence du climat méditerranéen, sont soumises à un rythme à quatre temps : deux saisons sèches, dont une brève en fin d'hiver, une très longue et accentuée en été, deux saisons pluvieuses, en automne, avec des pluies abondantes sinon torrentielles, et au printemps. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare.

### e/ Végétation

La piste DM 10 rencontre six types de peuplement forestier :

- forêt fermée de pin d'Alep,
- forêt fermée à mélange de pin d'Alep et feuillus,
- forêt fermée à mélange d'autres conifères et feuillus,
- forêt fermée de chêne pubescent,
- forêt ouverte d'autres feuillus,
- forêt ouverte de chênes décidus.

## **2. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### a/ Contrôle des modifications immédiates de l'environnement

Eloignée de toute agglomération et invisible d'une route fréquentée, la piste n'affecte en rien l'aspect paysager du site.

### b/ Contrôle des risques provoqués sur le milieu naturel

L'impact faible des travaux, la couverture forestière, la nature du terrain et l'aménagement de revers d'eau rendent inexistantes les risques d'érosion.

### c/ Contrôle de la protection des richesses naturelles

La piste a pour objet de faciliter l'intervention des moyens de lutte sur un éventuel feu de forêt et donc assure un rôle de conservation des richesses naturelles.

#### **3. RAISONS A L'ORIGINE DU CHOIX DE CETTE PISTE**

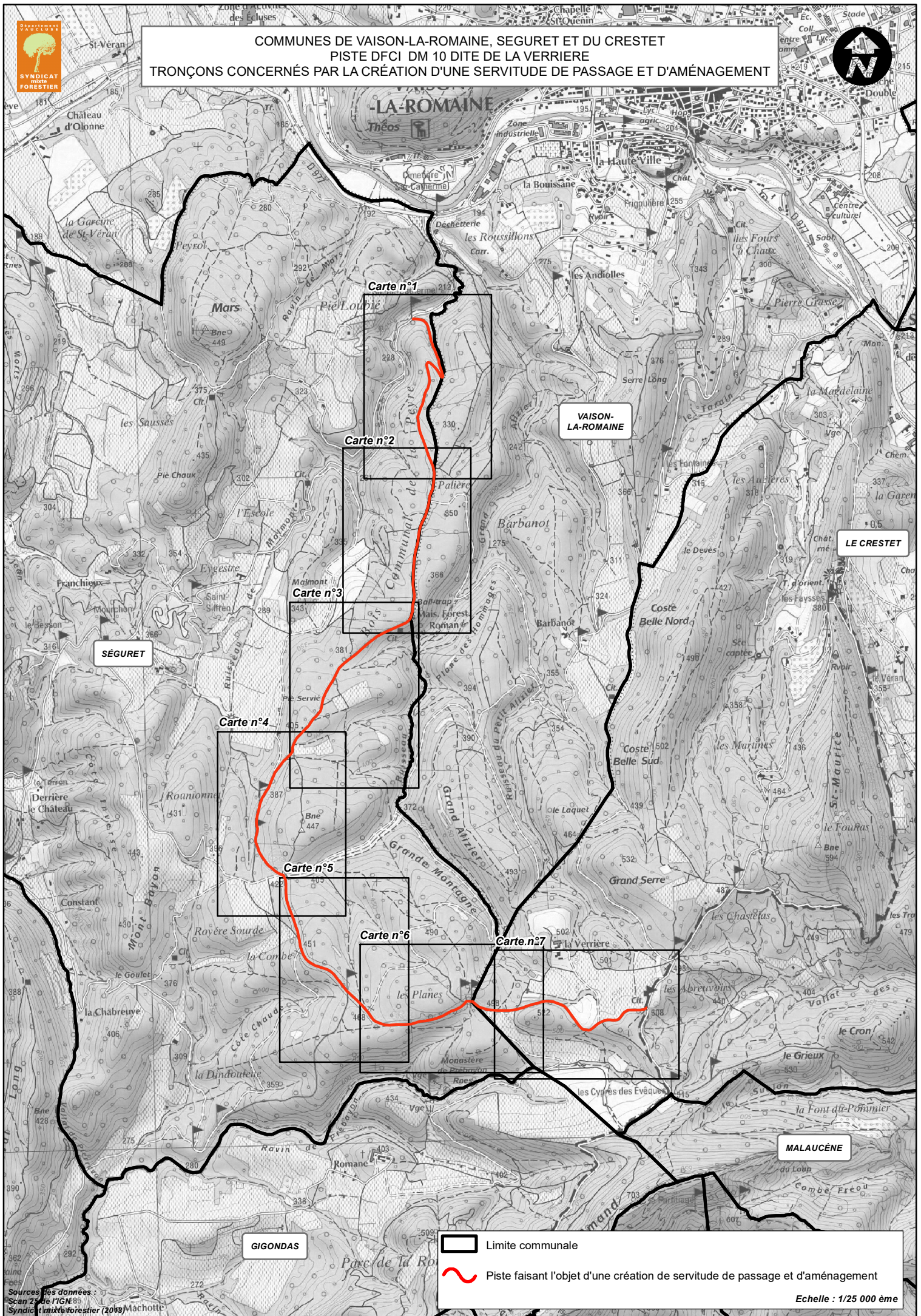
Le niveau d'aléa feu de forêt de la zone desservie par la piste varie de fort à très fort. La piste MV 10 et la piste MV 11 qui la prolonge constituent l'artère principale d'un vaste réseau de pistes DFCI au nord des Dentelles de Montmirail. Elle permet ainsi aux moyens de surveillance et de lutte d'agir efficacement sur ce secteur. Les bandes de débroussaillage situées de part et d'autre de la piste matérialisent également des coupures de combustible qui permettent de compartimenter les boisements et d'éventuellement éviter la propagation d'un feu. Ces bandes de sécurité font 20 mètres de part et d'autres de la piste.





**Annexes :**

- Plans localisant la piste DFCI concernée et les parcelles concernées par la servitude de passage et d'aménagement
- Listes des propriétaires concernés par la servitude de passage et d'aménagement

**COMMUNES DE VAISON-LA-ROMAINE, SEGURET ET DU CRESTET**  
**PISTE DFCI DM 10 DITE DE LA VERRIERE**  
**TRONÇONS CONCERNÉS PAR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT**



 Limite communale  
 Piste faisant l'objet d'une création de servitude de passage et d'aménagement



SÉURET







D570

C102

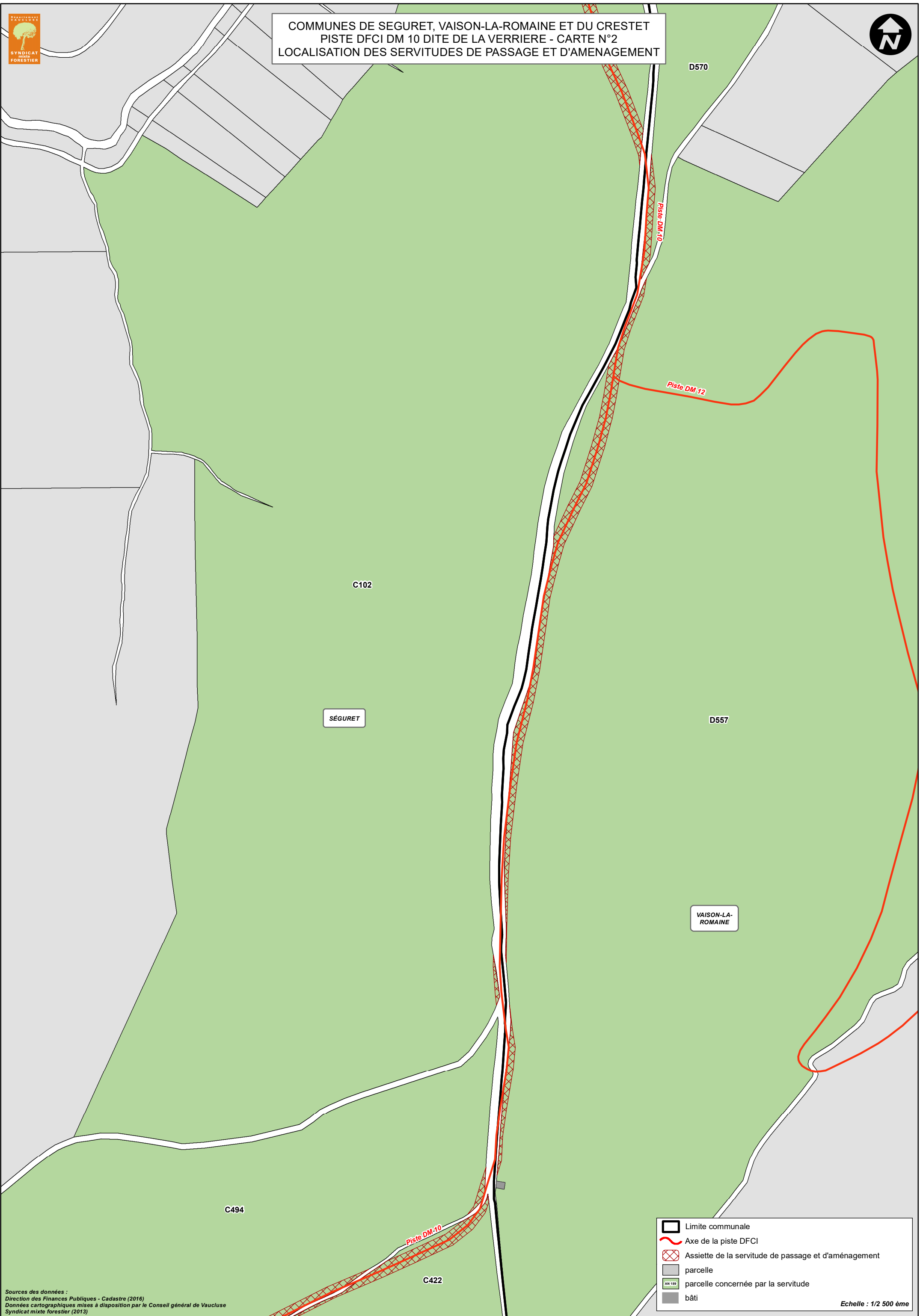
VAISON-LA-ROMAINE

D557

Piste DM 10

-  Limite communale
-  Axe de la piste DFCI
-  Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
-  parcelle
-  parcelle concernée par la servitude
-  bâti

COMMUNES DE SÉURET, VAISON-LA-ROMAINE ET DU CRESTET  
PISTE DFCI DM 10 DITE DE LA VERRIERE - CARTE N°2  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT





D557

C494

Piste DM 10

C421

SÉGURET

C426

C427

C423

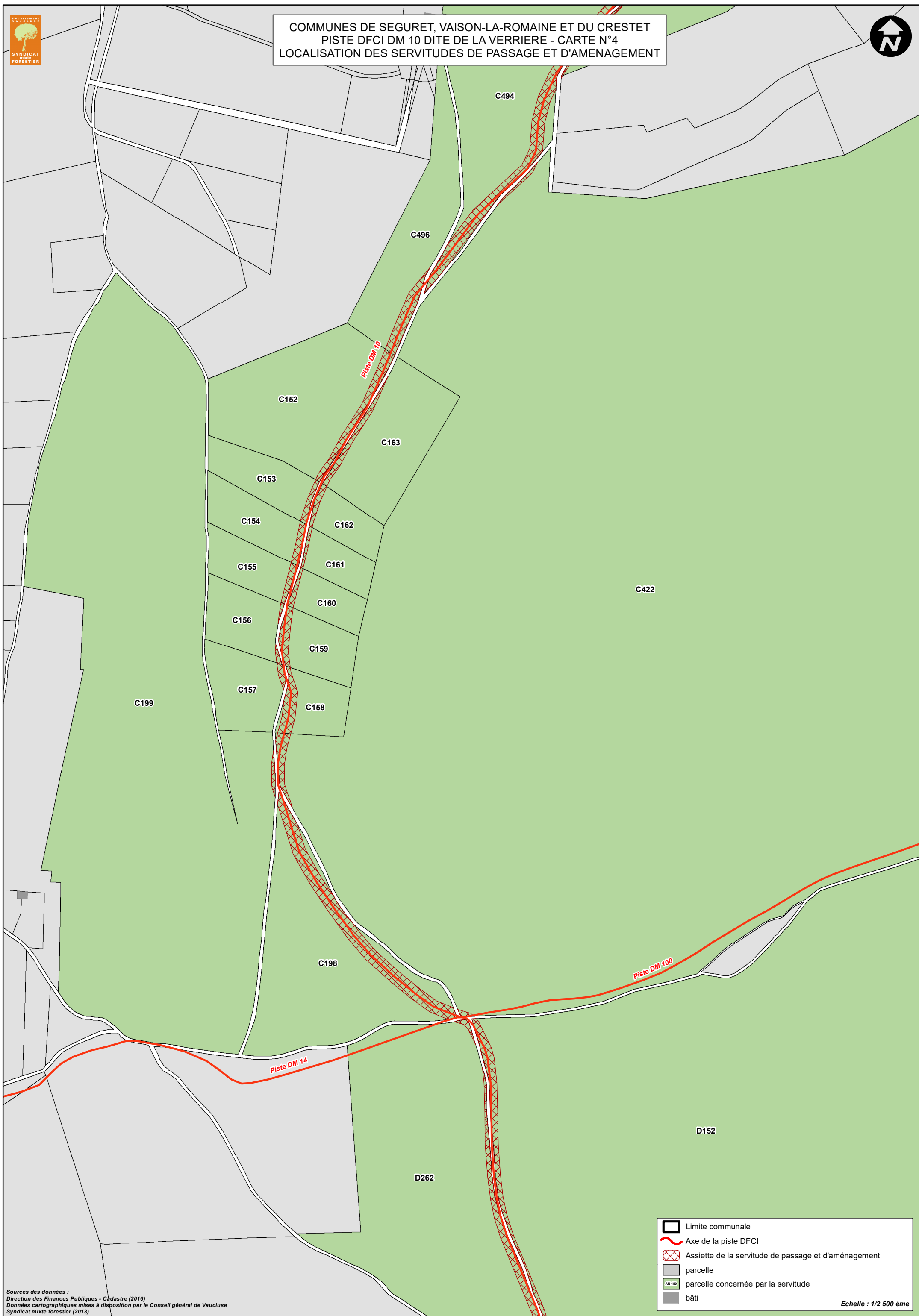
C420

C422

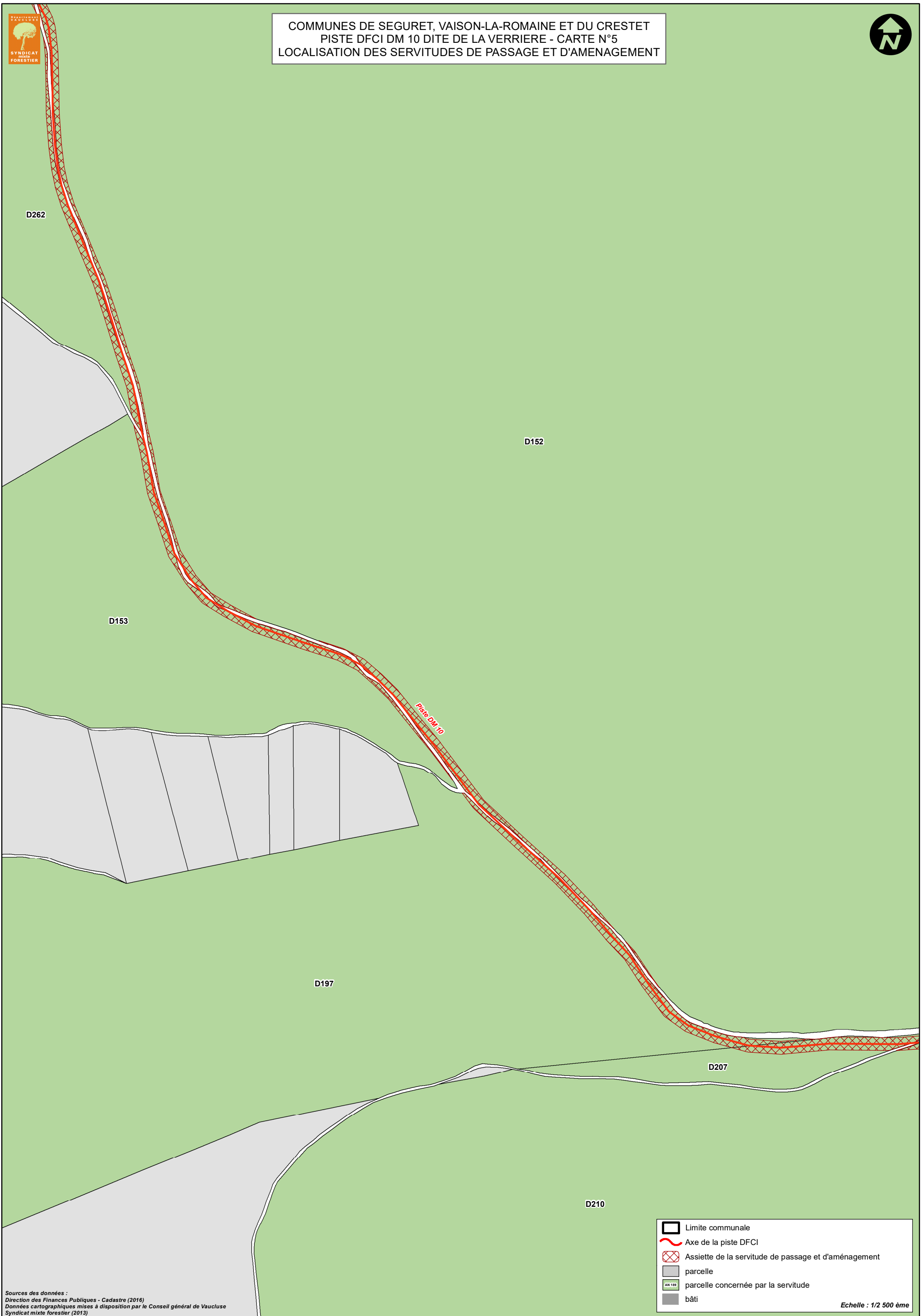
VAISON-LA-ROMAINE

- Limite communale
- Axe de la piste DFCI
- Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
- parcelle
- parcelle concernée par la servitude
- bâti

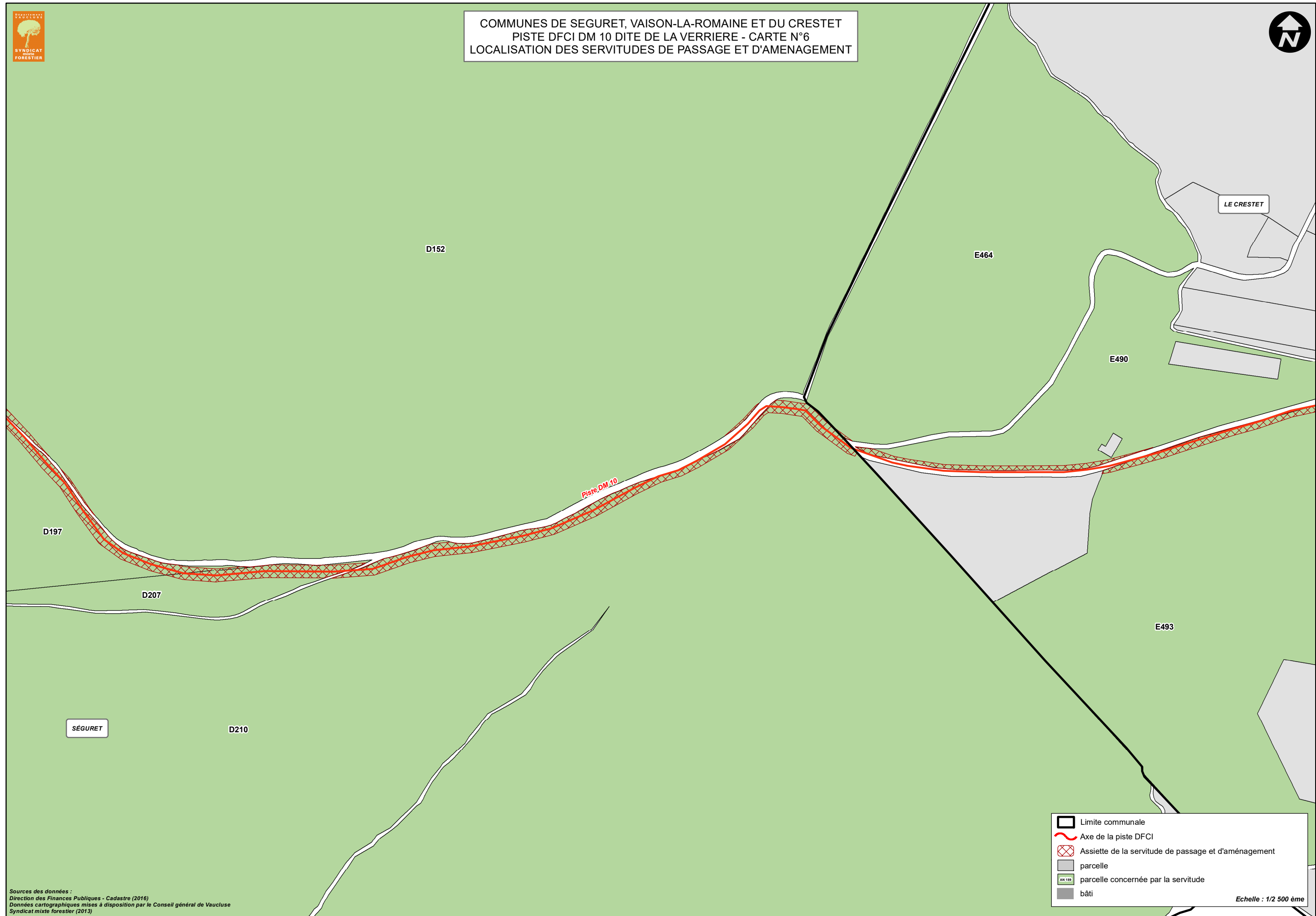
COMMUNES DE SEGURET, VAISON-LA-ROMAINE ET DU CRESTET  
PISTE DFCI DM 10 DITE DE LA VERRIERE - CARTE N°4  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



	Limite communale
	Axe de la piste DFCI
	Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
	parcelle
	parcelle concernée par la servitude
	bâti



COMMUNES DE SEGURET, VAISON-LA-ROMAINE ET DU CRESTET  
PISTE DFCI DM 10 DITE DE LA VERRIERE - CARTE N°6  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



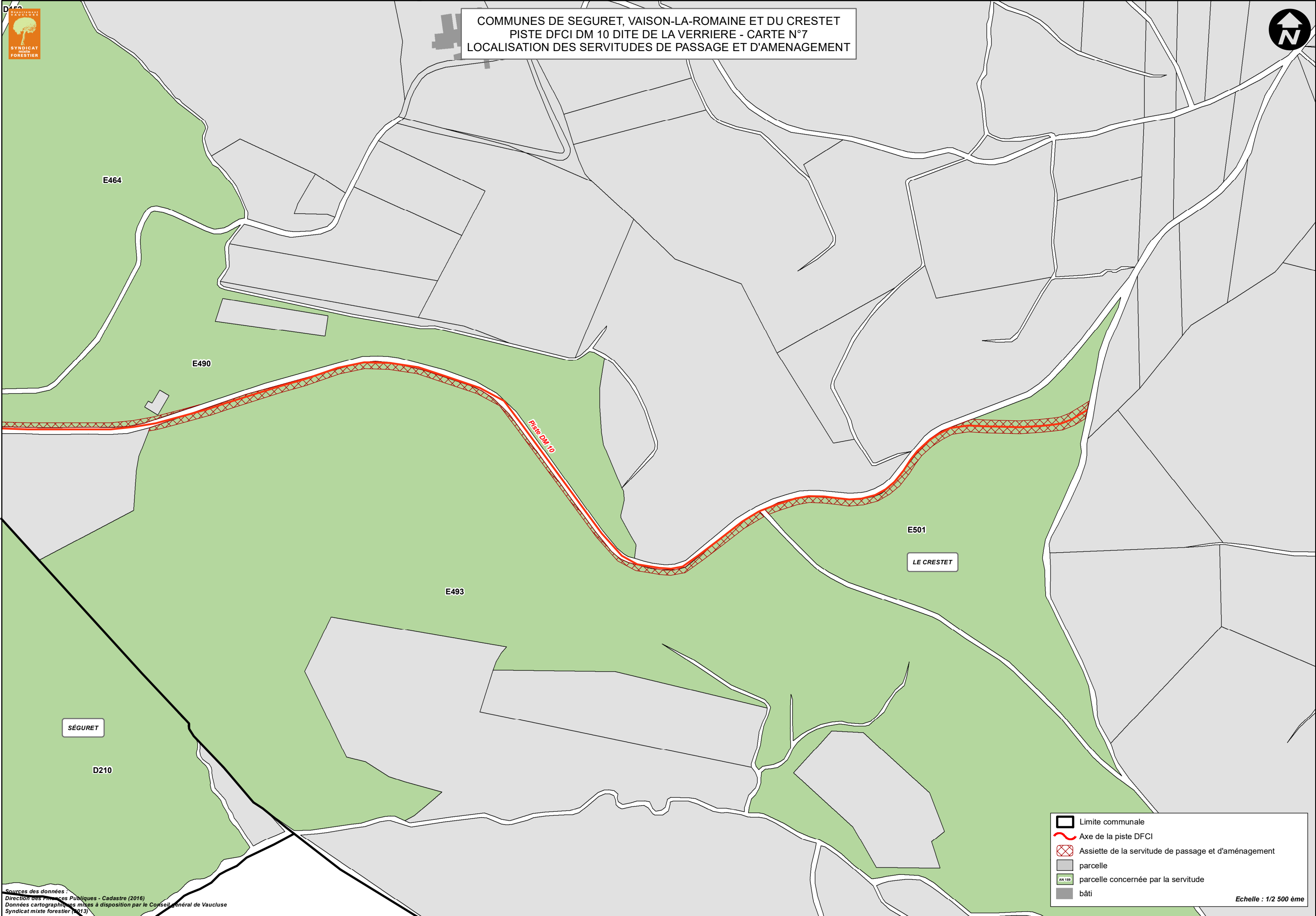
	Limite communale
	Axe de la piste DFCI
	Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
	parcelle
	parcelle concernée par la servitude
	bâti

Sources des données :  
Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)  
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil général de Vaucluse  
Syndicat mixte forestier (2013)





COMMUNES DE SÉGURET, VAISON-LA-ROMAINE ET DU CRESTET  
 PISTE DFCI DM 10 DITE DE LA VERRIÈRE - CARTE N°7  
 LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT



Sources des données :  
 Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)  
 Données cartographiques mises à disposition par le Conseil général de Vaucluse  
 Syndicat mixte forestier (2013)

	Limite communale
	Axe de la piste DFCI
	Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
	parcelle
	parcelle concernée par la servitude
	bâti

Echelle : 1/2 500 ème

Nom de la commune	Numéro INSEE	Code de parcelle	Surface de la parcelle (m²)	Surface des emprises de la servitude (m²)	Droit réel	Nom	Prénom	Adresse	
Le Crestet	84040	E493	154551	2241	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E464	51795	102	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E490	31049	684	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E501	30386	1867	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)

Séguret	84126	C102	377524	10543	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C160	1741	103	Propriétaire	VOEUX	MICHAEL	LE MOULIN LOTISSEMENT CHARASSE	84110 SEGURET
					Propriétaire	VOEUX	THOMAS	0044 RUE D INKERMANN	69006 LYON
					Propriétaire	VOEUX	ESTELLE	0718 CHE DE FONTBLANQUE	84210 PERNES LES FONTAINES
					Propriétaire	NERKOWSKI	NADEGE	0002BRUE DU CROS	06110 LE CANNET
Séguret	84126	C161	1728	72	Propriétaire	VOEUX	MICHAEL	LE MOULIN LOTISSEMENT CHARASSE	84110 SEGURET
					Propriétaire	VOEUX	THOMAS	0044 RUE D INKERMANN	69006 LYON
					Propriétaire	VOEUX	ESTELLE	0718 CHE DE FONTBLANQUE	84210 PERNES LES FONTAINES
					Propriétaire	NERKOWSKI	NADEGE	0002BRUE DU CROS	06110 LE CANNET
Séguret	84126	C156	2787	55	Propriétaire	GUILLAUME	GISELE	0010 RUE JACQUES OFFENBACH	45140 ST JEAN DE LA RUELLE
Séguret	84126	C157	3284	75	Propriétaire	DEPEYRE	THEOPHILE		84110 VAISON-LA-ROMAINE
Séguret	84126	C158	2277	414	Propriétaire	DEPEYRE	THEOPHILE		84110 VAISON-LA-ROMAINE
Séguret	84126	C159	2529	293	Propriétaire	GUILLAUME	GISELE	0010 RUE JACQUES OFFENBACH	45140 ST JEAN DE LA RUELLE
Séguret	84126	C422	619932	2030	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C162	1813	128	Propriétaire	ESTEVE	CHARLES	LE VILLAGE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C163	6505	313	Propriétaire	SCEA DOMAINE DE MOURCHON		LA GRANDE MONTAGNE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C426	269	239	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C423	412	217	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C420	7051	149	Propriétaire	TRANCHAND	BRUNO CAMILLE	SOUS LE BARRY	84110 SEGURET
Séguret	84126	C421	6750	284	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C153	2824	130	Propriétaire	ESTEVE	CHARLES	LE VILLAGE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C154	2765	177	Propriétaire	VOEUX	MICHAEL	LE MOULIN LOTISSEMENT CHARASSE	84110 SEGURET
					Propriétaire	VOEUX	THOMAS	0044 RUE D INKERMANN	69006 LYON
					Propriétaire	VOEUX	ESTELLE	0718 CHE DE FONTBLANQUE	84210 PERNES LES FONTAINES
					Propriétaire	NERKOWSKI	NADEGE	0002BRUE DU CROS	06110 LE CANNET
Séguret	84126	C155	2341	134	Propriétaire	VOEUX	MICHAEL	LE MOULIN LOTISSEMENT CHARASSE	84110 SEGURET
					Propriétaire	VOEUX	THOMAS	0044 RUE D INKERMANN	69006 LYON
					Propriétaire	VOEUX	ESTELLE	0718 CHE DE FONTBLANQUE	84210 PERNES LES FONTAINES
					Propriétaire	NERKOWSKI	NADEGE	0002BRUE DU CROS	06110 LE CANNET
Séguret	84126	C152	10482	574	Propriétaire	SCEA DOMAINE DE MOURCHON		LA GRANDE MONTAGNE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C427	368	150	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C496	6880	520	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C198	14185	2149	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C199	74939	67	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	C494	196098	6553	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	D153	60665	1728	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	D262	28506	1353	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	D152	862804	3020	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	D197	172146	1937	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	D207	6203	1181	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET
Séguret	84126	D210	471332	3215	Propriétaire	COMMUNE DE SEGURET		HOTEL DE VILLE	84110 SEGURET

Vaison-la-Romaine	84137	D570	210453	746	Propriétaire	COMMUNE DE VAISON LA ROMAINE		HOTEL DE VILLE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	D557	399140	3667	Propriétaire	COMMUNE DE VAISON LA ROMAINE		HOTEL DE VILLE	84110 VAISON-LA-ROMAINE

Sources des données : Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)